

Image not found or type unknown



## Succession heritage

Par **Dilye**, le **03/09/2019** à **18:13**

Bjr, J ai des dettes bancaires et autres. seront elles déduites de mon héritage ?

Par **youris**, le **03/09/2019** à **18:48**

bonjour,

si à votre décès, vous avez des dettes, elles seront remboursées par votre patrimoine et si nécessaire par vos héritiers.

quand on accepte une succession, on accepte l'actif mais également le passif.

salutations

Par **Visiteur**, le **03/09/2019** à **20:46**

Bonjour

Je ne comprends pas bien votre question ...

Comment vous êtes vous engagé à rembourser vos dettes ?

Dossier de surendettement en cours ?

D'autre part, si quelqu'un vous doit de l'argent et fait un héritage, pensez vous qu'il doive vous rembourser ?